



Québec, le 25 mai 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Réponse à la question écrite déposée par le député de Rimouski  
le 12 mars 2020**

Cher collègue,

Par la présente, j'accuse réception de la question écrite déposée par le député de Rimouski le 12 mars 2020, demandant la mise en œuvre, en collaboration avec les intervenants du milieu, d'un plan d'urgence pour accélérer le développement de places en services de garde pour le grand Rimouski.

Je tiens d'abord à rappeler que l'une des priorités du ministère de la Famille est de favoriser l'épanouissement et le développement des tout-petits, notamment par un accès à des services de garde de qualité. En ce sens, je me suis engagé à accélérer la disponibilité des places dans les services de garde éducatifs à l'enfance pour les parents et les enfants du Québec. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer le député de Rimouski ainsi que les parties prenantes des services de garde lors de ma visite dans la région en mars 2019.

Ainsi, en 2019, j'ai annoncé la mise en place du Plan d'accélération de l'accessibilité des places pour le développement de 15 000 places en services de garde subventionnés. Dans la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette, ce sont 109 places qui sont en développement, dans quatre centres de la petite enfance. Évidemment, les services de garde qui développent ces places reçoivent le soutien du ministère de la Famille pour mener à terme leurs travaux et rendre ces places disponibles dans les meilleurs délais.

... 2

Le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial du territoire dispose également de places qu'il peut attribuer en reconnaissant de nouvelles responsables de services de garde en milieu familial. Le ministère de la Famille est également disponible pour accompagner le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial du territoire dans ses efforts de recrutement.

Je rappelle aussi que les promoteurs peuvent déposer, aux dates prévues à cet effet, des demandes de permis de garderie non subventionnée, qui seront analysées par un comité consultatif composé de représentants des communautés concernées.

En ce qui a trait à la valorisation des métiers, le Gouvernement poursuit ses efforts pour faire connaître et promouvoir les métiers et professions les plus recherchés, notamment dans le domaine de la petite enfance, dans les différentes régions du Québec, dont le Bas-Saint-Laurent.

Je remercie le député de Rimouski de l'intérêt qu'il porte aux services aux jeunes familles, à la vitalité économique et à l'attractivité de sa région et l'assure que le ministère de la Famille est un allié pour lui et ses citoyens.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Famille,



Mathieu Lacombe